

STOP À LA MISE EN DANGER DES PERSONNELS !

Saran, le 06 juillet 2026

Une fois de plus, les règles de sécurité ont été bafouées ! Ce matin, la personne détenue **F, Détenu Particulièrement Surveillé** faisant l'objet de mesures spécifiques, a été conduite au parloir avocat afin de consulter son dossier pénal. **Ce mouvement a été réalisé avec un seul agent.**

Comment est-il encore possible que, malgré des consignes claires et des notes de service sans équivoque, de telles situations continuent de se produire ? **Nous le dénonçons avec la plus grande fermeté !**

Monsieur le chef d'établissement, depuis des mois, **l'UFAP UNSa Justice** vous alerte sur les dérives constatées dans l'application des procédures de sécurité. Malgré nos signalements répétés, certains continuent de s'affranchir des règles, au mépris de la sécurité des personnels.

Nous le rappelons une nouvelle fois : le risque corruptif existe, les risques d'incident sont réels, et **les agents ne doivent jamais être laissés seuls face à ce type de détenu**. Les notes de service existent. Vos consignes existent. Elles ne sont ni facultatives, ni laissées à l'appréciation de certains personnels d'encadrement. Elles doivent être appliquées, systématiquement.

Notre organisation syndicale exige :

- **le respect immédiat et sans exception des procédures de sécurité ;**
- **que les mouvements concernant les détenus faisant l'objet de mesures particulières soient réalisés conformément aux consignes ;**
- **que les responsabilités soient clairement établies lorsque ces consignes ne sont pas respectées.**

Nous refusons que les personnels servent de variable d'ajustement. Le jour où un incident grave surviendra, il sera trop tard pour rappeler les procédures. La sécurité des agents n'est pas une option. Elle est une obligation. Nous resterons mobilisés et ne laisserons plus passer de tels dysfonctionnements.

Pour l'UFAP UNSa Justice du CPOS

Christelle GODICHEAU / Angui ANASSE